

PRESTATIONS ET ACTIONS 2023

HAUTS-DE-FRANCE



action sociale & solidaire

VOUS ET VOTRE FAMILLE

NAISSANCE-ADOPTION

175 € par enfant

Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption

CESU - GARDE D'ENFANTS (Enfant jusqu'à 6 ans)

- Etablissements assurant l'accueil des enfants
- Assistante maternelle agréée, personnel employé...

Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant.
Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :

	0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans
Jusqu'à 680	600 €	300 €	De 880,01 à 1030	300 €	150 €
De 680,01 à 780	500 €	250 €	De 1030,01 à 1270	200 €	100 €
De 780,01 à 880	400 €	200 €	Supérieur à 1270**	200 €	100 €

Date limite : 30 novembre 2023

CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Enfant de 3 à 18 ans)

- Garderie périscolaire
- Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement
- Activités de soutien scolaire

Montant annuel versé selon le quotient familial 2023 :

Jusqu'à 480	220 €	De 780,01 à 880	160 €
De 480,01 à 580	210 €	De 880,01 à 1030	130 €
De 580,01 à 680	200 €	De 1030,01 à 1270	110 €
De 680,01 à 780	180 €	Supérieur à 1270**	80 €

Date limite : 31 janvier 2024

ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION

- Du Primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans)
- Hébergement à partir du lycée

Année scolaire 2022-2023. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1270 maximum, et selon le niveau de scolarité

Date limite : 31 juillet 2023

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP (Enfant jusqu'à 19 ans)

- Taux d'incapacité à partir de 50 %

Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà de 1270**

Date limite : 30 septembre 2023

CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*

20 € par jour d'absence (selon attestation AJPP de la CAF)

Pas de date limite d'envoi

CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*

20 € par jour d'absence

Date limite : 4 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale

DÉCÈS

- Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale

750 €

Date limite : 6 mois après le décès

AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE*

Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :

Jusqu'à 370	46 %	De 371 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %
-------------	------	--------------	------	-----------------	------

Demande établie par l'établissement

AIDES

- Aides exceptionnelles non remboursables
- Aides remboursables
- Aide remboursable Logement

Demande soumise à l'étude de la Commission permanente des aides et secours, qui définit le type d'aide et le montant.
(aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)

RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone 02 38 799 787 :
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

NOËL DES ENFANTS (Enfant de 1 à 11 ans)

Chèque cadeau CADHOC de **30 € par enfant**, adressé à votre domicile
Date limite : avoir votre dossier C.G.O.S 2023 validé (au plus tard le 16 septembre 2023) et être en activité dans l'établissement au 30 septembre 2023.

RETRAITE

DÉPART À LA RETRAITE

Montant forfaitaire par année de service :

Indice jusqu'à 505	54 €	Indice supérieur à 765	44 €
Indice de 506 à 765	49 €	Demande établie par l'établissement	

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le [cgos.info](https://www.cgos.info)

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.



*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S *** Sous réserve budgétaire

● VACANCES

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS

(Enfant jusqu'à 18 ans)

- Séjours avec hébergement
- Montant minimum des frais acquittés : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 480	150 €	De 780,01 à 880	110 €
De 480,01 à 580	140 €	De 880,01 à 1030	90 €
De 580,01 à 680	130 €	De 1030,01 à 1270	70 €
De 680,01 à 780	120 €	Supérieur à 1270**	30 €

Date limite * : 31 janvier 2024**

VACANCES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Séjour encadré par un éducateur spécialisé
- Taux d'incapacité à partir de 50 %
- Quel que soit l'âge de l'enfant

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 680	1000 €	De 680,01 à 1030	900 €	Supérieur à 1030**	800 €
-------------	--------	------------------	-------	--------------------	-------

Date limite : 31 janvier 2024

CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 580	42 % dans la limite de 130 €
De 580,01 à 780	30 % dans la limite de 120 €
De 780,01 à 1030	20 % dans la limite de 100 €
Supérieur à 1030**	13 % dans la limite de 80 €

Date limite* : 31 octobre 2023**

OFFRES DE VACANCES

Plusieurs offres proposées :

- **Coups de cœur de votre région** • **Prix mini** • **Prix réduit**
- **Libre Évasion avec ou sans participation**

Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du cgos.info

● BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE

Une seule prestation versée par année. Montant annuel selon le quotient familial :

Jusqu'à 480	70 €	De 680,01 à 880	50 €	Supérieur à 1270**	30 €
De 480,01 à 680	60 €	De 880,01 à 1270	40 €		

Dates limites* : du 1^{er} mai au 30 novembre 2023**

CHÈQUES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque

50 % de participation C.G.O.S

Une seule commande par an de 100 € (54,10 € à régler, frais de recommandés compris)

Dates limites* : du 1^{er} avril au 30 novembre 2023 pour les demandes papier et du 1^{er} avril au 31 décembre 2023 pour les demandes en ligne**

BILLETTERIE

- Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinéma, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Plusieurs tarifs proposés :

- **Prix avec participation**
- **Prix négociés**
- **Prix CSE**

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du cgos.info ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

● AVANTAGES

AVANTAGES CONSO

- Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du cgos.info

SERVICES+

- Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du cgos.info

crh.cgos.info Découvrez la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, le plan d'épargne retraite du C.G.O.S.

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le cgos.info

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.



*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S *** Sous réserve budgétaire